

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 17 août 2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E18000153 /35

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu, enregistrée le 22 juin 2018, la lettre par laquelle la communauté de communes Auray - Quiberon demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *Actualisation du zonage d'assainissement collectif de la commune de Hoedic* ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu la décision du 26 juin 2018 par laquelle le conseiller délégué a désigné Mme Annick Leduc en qualité de commissaire enquêtrice pour diligenter l'enquête publique ci-dessus mentionnée ;

Vu le courriel du 16 août 2018 par lequel Mme Annick Leduc informe le Tribunal de son empêchement à mener à bien sa mission ;

Vu l'empêchement de Mme Annick Leduc ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'enquête n° E18000153 est interrompue.

ARTICLE 2 : Mme Christine Bosse est désignée en qualité de commissaire enquêtrice, en remplacement de Mme Annick Leduc.

ARTICLE 3 : L'enquête n° E18000153 reprendra le 7 septembre 2018.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

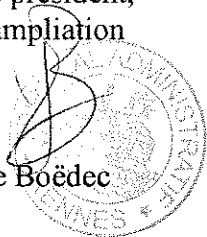
ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes Auray – Quiberon et à Mme Christine Bosse.

Copie en sera adressée pour information, à Mme Annick Leduc.

Fait à Rennes, le 17 août 2018

Pour le président,
Pour ampliation

V. Le Boëdec



Le vice-président,

Jean-Hervé Gazio